

Titre du rapport : Prix « Ma Thèse en 180 secondes »

Rapporteur (s) :	Président UBFC
Séance du Conseil d'administration	14 avril 2017

Pour avis conforme	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Pour la 3^e année consécutive, la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté organise une session locale du concours international « Ma Thèse en 180 secondes » au sein de ses 6 écoles doctorales. La grande finale régionale, qui départagera les 10 candidats sélectionnés, a lieu mardi 4 avril 2017, à Dijon, amphithéâtre Chosson AgroSup Dijon.

Si aujourd'hui le concours est devenu un événement grand public de vulgarisation scientifique, il propose aussi aux doctorants français l'opportunité de se former aux techniques de communication. En effet l'exercice leur permet ainsi dès les premières années de leur travail de thèse d'acquérir une aisance à transmettre et valoriser leurs compétences et à assurer une meilleure visibilité à leur recherche. C'est un exercice très formateur pour leur insertion professionnelle.

Le 4 avril 2017, ce sont donc 10 finalistes issus des 6 écoles doctorales d'UBFC qui feront leur présentation scientifique devant un jury qui récompensera le plus convaincant, avec le Prix du Jury, en partenariat avec la MGEN et le Collège doctoral. Les spectateurs pourront également voter pour désigner le « coup de cœur » du public, qui recevra le Prix du Public, en partenariat avec la CASDEN. Le gagnant désigné par le jury représentera la COMUE UBFC lors de la finale nationale en juin à Paris au côté de 27 autres candidats. Les 16 candidats seront sélectionnés pour la finale française. Le vainqueur du concours MT180 ainsi que le doctorant arrivé en deuxième place représenteront la France à la finale internationale en septembre à Liège en Belgique.

Dans le cadre de l'organisation et du portage de l'événement *Ma Thèse en 180 secondes* (MT180), deux types de prix sont décernés :

- Prix du Jury
 - En partenariat avec la MGEN : 150 €
 - En partenariat avec le Collège doctoral : bon de mobilité de 500€ (sur justificatifs et à

utiliser uniquement dans le cadre d'un déplacement à une conférence scientifique).
Ce montant a été budgété sur la mission doctorale.

- Prix du Public
 - En partenariat avec la CASDEN : 150 €
 - A titre exceptionnel, et en partenariat avec le Collège Doctoral : 150 €. Deux candidates ont été placées à égalité pour le Prix du Public. Il est proposé d'attribuer 150 € à chacune des candidates.

Des conventions de reversement ont été signées avec les partenaires de ce concours (MGEN et CASDEN) afin de pouvoir verser la somme de 150€ au lauréat du « Prix du Jury » et au lauréat du « Prix du Public ».

La convention entre UBFC et la MGEN concerne le « Prix du Jury » et celle intervenue avec la CASDEN, le « Prix du Public».

Ces conventions prévoient qu'UBFC perçoit ces sommes de la part des partenaires par virement bancaire pour les reverser ensuite aux deux lauréats de cette finale régionale qui se déroulera le 8 avril.

Les noms des lauréats sont :

Prix du Jury : Mme Justine Lobbe (2^e année de thèse, école doctorale SIPM)

Prix du Public : Mme Aline Robert-Hazotte (2^e année de thèse, école doctorale ES) et Mme Chloé Laubu (2^e année de thèse, école doctorale ES) (à égalité)

Contexte

Annexe 1 : Convention signée avec la MGEN

Annexe 2 : Convention signée avec la CASDEN

il est demandé au membres du CA d'approuver la remise de Prix au lauréat du Jury et aux lauréats du Public et d'accepter les subventions afférentes sur la base des conventions jointes en annexe.

CONVENTION DE FINANCEMENT

ENTRE La MGEN de Côte d'Or représentée par son président,
M. Yves MICHELLON

d' une part,

ET

La COMUE Université Bourgogne Franche Comté, ci-après dénommée « UBFC »,
sise 32 rue de l'observatoire 25000 Besançon,
numéro SIRET : 130 020 910 00019
représentée par Monsieur Nicolas CHAILLET, en qualité de Président,

d'autre part,

Exposé des motifs :

A l'occasion de la finale régionale du concours national « Ma Thèse en 180 secondes », organisée par UBFC le 4 avril 2017, à Dijon (Amphithéâtre Chosson, AgroSup), il est établi un partenariat entre la MGEN et UBFC pour créer un Prix du Jury d'une valeur de 150€, remis au candidat finaliste lors de cet évènement.

La sélection du finaliste, qui représentera UBFC à la finale nationale, se fera par le biais du vote du jury (5 membres) présent à la manifestation, sous la vigilance du président de jury, qui pourra départager 2 candidats en cas d'égalité ou de désaccord.

Il est convenu ce qui suit :

Article premier : Objet

Cette convention a pour objet :

- Tout d'abord, le reversement par la MGEN à la COMUE UBFC d'un montant de 150€, correspondant à la valeur du Prix du Jury lors de la finale régionale du concours « Ma Thèse en 180 secondes »
- Puis, le reversement du montant perçu par UBFC au finaliste, gagnant du Prix du Jury.

Article 2 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 4 avril 2017 jusqu'au 4 juin 2017.

Article 3 : Conditions de financement

La MGEN versera le montant de 150€ sur présentation d'une facture émise par UBFC au plus tard le 30 avril 2017.

UBFC reversera ensuite ce montant au gagnant du Prix du Public, sous forme de chèque ou de virement, au plus tard le 4 juin 2017.

Article 4 : Litiges

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Besançon, le

**Le 22 mars 2017
de la MGEN**


Yves MICHELLON

Le Président UBFC


Nicolas Chaillet



CONVENTION DE FINANCEMENT

ENTRE La CASDEN représentée par son Sous-directeur du Département Enseignement Supérieur et Recherche,
Monsieur Lionel COURCHINOUX

d'une part,

ET

La **COMUE Université Bourgogne Franche Comté**, ci-après dénommée « UBFC »,
sise 32 rue de l'observatoire 25000 Besançon,
numéro SIRET : 130 020 910 00019
représentée par Monsieur Nicolas CHAILLET, en qualité de Président,

d'autre part,

Exposé des motifs :

A l'occasion de la finale régionale du concours national « Ma Thèse en 180 secondes », organisée par UBFC le 4 avril 2017, à Dijon (Amphithéâtre Chosson, AgroSup), il est établi un partenariat entre la CASDEN et UBFC pour créer un Prix du Public d'une valeur de 150€, remis au candidat sélectionné lors de cet évènement.

La sélection de ce candidat se fera par le biais du vote du public présent à la manifestation grâce à des bulletins papier déposés dans une urne, à l'issue du concours. Ces bulletins seront ensuite dépouillés par le jury, sous la vigilance du président de jury. Le candidat qui obtiendra la majorité des voix exprimés sera le gagnant du Prix du Public.

Il est convenu ce qui suit :

Article premier : Objet

Cette convention a pour objet :

- Tout d'abord, le reversement par la CASDEN à la COMUE UBFC d'un montant de 150€, correspondant à la valeur du Prix du Public lors de la finale régionale du concours « Ma Thèse en 180 secondes »
- Puis, le reversement du montant perçu par UBFC au gagnant du Prix du Public.

Article 2 : Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter du 4 avril 2017 jusqu'au 4 juin 2017.

Article 3 : Conditions de financement

La CASDEN versera le montant de 150€ sur présentation d'une facture émise par UBFC au plus tard le 30 avril 2017.

UBFC reversera ensuite ce montant au gagnant du Prix du Public, sous forme de chèque ou de virement, au plus tard le 4 juin 2017.

Article 4 : Litiges

Tous les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Besançon, le

**Le Sous-directeur du Département ESR
de la CASDEN**

Lionel Courchinoux

Le Président UBFC



Nicolas Chaillet